

<https://www.inegalites.fr/Ou-vous-situez-vous-sur-l-echelle-des-salaires>



Où vous situez-vous sur l'échelle des salaires ?

- Thèmes - Revenus -



Date de mise en ligne : mardi 23 janvier 2024

Date de parution : 22 décembre 2015

Copyright © Observatoire des inégalités - Tous droits réservés

Où vous situez-vous sur l'échelle des salaires ?

Souvent imité, jamais égalé, le comparateur des salaires de l'Observatoire des inégalités contribue à une meilleure connaissance des revenus en France. Depuis sa création, notre outil en ligne a déjà été consulté plus de trois millions de fois.

Il est très difficile de se faire une idée juste des niveaux de rémunération en France, de l'ampleur des écarts ou tout simplement, de savoir où l'on se situe sur l'échelle des salaires. L'Observatoire des inégalités vous propose un outil qui vous permet de le faire, avec les dernières données disponibles (Insee 2022 [1]), pour un débat mieux informé.

Un quart des salariés touchent moins de 1 670 euros net par mois (pour un temps plein), la moitié moins de 2 092 euros. À 3 000 euros, on se situe parmi les 23 % les mieux rémunérés et à 4 170 euros, on entre dans le top 10 % des hauts salaires. Pour atteindre le 1 % du sommet, il faut afficher un salaire d'au moins 10 000 euros par mois. Au-delà, les données ne sont pas disponibles.

Ces données appellent plusieurs remarques. Elles concernent le secteur privé uniquement. Les salaires du secteur public sont supérieurs en moyenne du fait du niveau plus élevé des qualifications. Surtout, il ne faut pas confondre le salaire et le niveau de vie disponible qui prend en compte tous les revenus de la personne, les impôts et la composition de la famille. Enfin, ces données doivent être modulées en fonction de l'âge.

[Pour utiliser le comparateur, cliquez ici](#)



Illustration / © Benjamin Mispoulet pour l'Observatoire des inégalités

[1] Ces données incluent les primes exceptionnelles de pouvoir d'achat, dites « primes Macron ».